

SOMMAIRE

Nathalie GRÉGOIRE, *Du secours à l'entraide. Genèse de la Mutualité postale (1879-1930)*, n°10 des Cahiers pour l'histoire de La Poste, novembre 2008, 138 p.

Chapitre I - La question des risques et de leurs prises en charge avant la création des sociétés postales de secours mutuels

Les postiers : une nébuleuse à identifier

Les dangers spécifiques à chaque catégorie de postiers

La responsabilité de l'Etat, sa politique de protection sociale

Chapitre II - La création des sociétés de secours mutuels

L'origine des mutuelles postales

Chapitre III - Entre idéologie et pragmatisme assumé, recherche d'une formule de prévoyance 1880-1914

Les discours sur la protection sociale

Recherche d'une base sociale

Chapitre IV - La Première Guerre mondiale et ses conséquences dans l'histoire de la Mutualité postale

La Mutualité postale en temps de crise

Chapitre V - Vers une mutualisation globale des risques pour le plus grand nombre ? 1918-1930

Extension des domaines de l'activité mutualiste postale

Chapitre VI – Les dirigeants

L'« Homme de bien »

Chapitre VII - Être adhérent d'une mutuelle postale

Données quantitatives : les mutualistes à la Poste ?

Qu'est-ce qu'être sociétaire?

Bibliographie

Sources

Le numéro 10 des *Cahiers pour l'histoire de La Poste* poursuit l'élan engagé en 2008, qui confère à cette année un profil très social par les thématiques abordées. Après Frédéric Pacoud et la naissance du syndicalisme postal, place à Nathalie Grégoire et aux origines du mouvement mutualiste à la Poste. On décèle volontiers dans cet enchaînement une logique qui nous amènerait à évoquer, dans un n°11 de la série, les prestations sociales ou bien la médecine du travail. Il n'en sera rien, le Comité pour l'histoire de La Poste manquant encore cruellement de matières scientifiques sur ces questions pourtant crucial dans la définition de la famille des PTT. Si l'histoire sociale de la Poste recèle de nombreux sujets prometteurs (logement, médecine du travail, associations) reposant sur une richesse archivistique avérée, les vocations tardent cependant à naître.

La question de la mutualité émerge spécifiquement dans cette aire sociale. Déjà en 1995, l'ouvrage de Gilles Heuré sur l'histoire de la Mutuelle Générale des PTT, avait su employer des sources peu diversifiées, essentiellement les publications des premières associations mutualistes avant la grande réunification de 1945, pour traiter des origines du mouvement. A ce propos, ce sont les postiers, désireux de rassembler les corps de métiers, qui sont à l'initiative de l'éclosion puis du foisonnement des sociétés postales de mutualité. La première date de 1842. L'Amicale est fondée en 1879, le Soutien Fraternel en 1882, Union et Fraternité en 1902. C'est autour de missions quotidiennes telles que l'aide aux veuves et orphelins, l'apport de soins médicaux et pharmaceutiques aux sociétaires malades, le pourvoi aux funérailles..., que ces sociétés postales de mutualité s'organisent et se développent, tissant des réseaux, bâtissant des sections et cherchant toujours à recruter. Pour favoriser ce rassemblement et convaincre de la nécessité d'un idéal, elles organisèrent une propagande mutualiste, dont les militants furent les fers de lance. Cependant, bien qu'animées par cette énergie militante mutualiste et une fervente volonté de remédier aux maux quotidiens, les mutuelles postales eurent fort à faire pour asseoir leur identité, leur action oscillant souvent entre leur seule vocation mutualiste et des domaines qui étaient plutôt de la vocation des syndicats.

Première manifestation d'une union, la Fédération des sociétés postales de mutualité, créée en 1923 pour tenter de rassembler les efforts des mutuelles contre la tuberculose, s'attache à déployer ses actions vers trois directions : prévenir la maladie par une information accrue, organiser des dépistages en développant les dispensaires et multiplier les sanatoriums, qui apparaissent comme un exemple de réduction des inégalités sociales. Vingt ans plus tard, la Mutuelle Générale des PTT est officiellement créée le 12 juillet 1945. Elle regroupe alors sept sociétés de mutuelle postale : l'Association amicale des PTT, L'Assistance Mutuelle du Personnel Ambulant des Postes, l'Orphelinat National des PTT, le Soutien Fraternel des PTT, la Tutélaire des PTT, l'Union Fraternelle des facteurs et employés des PTT, et, Union et Fraternité. Dès sa fondation, la MGPTT doit s'adapter à l'organisation complexe de la Sécurité sociale dont elle devient complémentaire et partenaire.

Ce qui ne l'empêche pas de connaître un succès constant auprès des postiers et télécommunicants, qui sont longtemps, avec leur seule famille, les vecteurs de la croissance du corps des mutualistes : de 152 000 adhérents en 1952, la MG PTT passe à 550 000 personnes en 1980, alors que la nouvelle structure, La Mutuelle Générale, compte de nos jours 900 000 adhérents, désormais non plus uniquement salariés de La Poste ou France Télécom ... Seconde mutuelle de France, elle semble totalement rompre avec les fondements de son histoire, mais n'en demeure pas moins l'héritière de tout un courant mutualiste postier qui s'est développé à la charnière des XIX^e et XX^e siècles.

Introduction

Étudier la Mutualité postale fait l'objet d'un double préalable en termes de connaissance : il s'agit de comprendre à la fois l'univers bien spécifique des fonctionnaires de la Poste et l'histoire de la protection sociale et de ses enjeux durant la période étudiée.

La littérature grise concernant l'histoire de la Poste est assez florissante, mais comporte de lourds écueils qui empêchent de la considérer comme une source très fiable. La frontière de l'hagiographie est largement outrepassée par les auteurs contemporains de la période étudiée, voir même postérieure. *L'époque héroïque des bureaux de poste ambulants des origines à 1914*¹... le seul titre de ce livre consacré aux ambulants en dit beaucoup sur l'absence d'objectivité de certains ouvrages. Seulement, les lacunes historiographiques concernant la Poste et les postiers obligent à se pencher sur ces ouvrages dans le cadre de questionnements incontournables.

Les ouvrages théoriques ou historiques concernant la protection sociale sont indispensables pour cerner les enjeux de l'action mutualiste postale. Il s'agit de replacer cette activité dans un contexte intellectuel à cerner au préalable. Toutes les sciences humaines sont convoquées pour saisir ces enjeux. Les ouvrages des historiens et des sociologues Bernard Gibaud, Michel Dreyfus, Bernard Castel et Henri Hatzfeld ont permis de replacer l'histoire étudiée dans une Histoire philosophique et organisationnelle beaucoup plus large. La bibliographie secondaire est la condition nécessaire pour la compréhension littérale des sources, souvent lourdes d'aspects techniques à décrypter. Ainsi, les notes d'Yves Saint-Jours permettent de lever le handicap de l'ignorance des structures gestionnaires particulières à la Mutualité.

Enfin, Gilles Heuré étudie les mutuelles à partir des bulletins de trois sociétés de secours mutuels disponibles au centre de documentation de la MGPTT. Il développe des thèmes repris dans la mesure où ils sont nécessaires à la description préalable du fonctionnement et de l'histoire générale de ces sociétés. En outre, il centre largement son étude sur les rapports des mutuelles à la République (« évacuation de la politique » et « apolitisme militant » sont les mots choisis pour décrire la façon dont les mutuelles entrent en République et s'y installent confortablement), sur le quotidien des mutuelles et leur fonctionnement interne (la sociabilité mutualiste et la propagande sont étudiées très précisément).

Les bornes chronologiques de cette étude sont les années 1879 et 1930. Elles correspondent respectivement à la publication du premier bulletin interne de l'Amicale et aux derniers bulletins disponibles. Dans la première partie de l'étude, il s'agit de cerner à la fois le moment de la naissance des sociétés de secours mutuels postales et les structures antérieures qui la permettent. Deux temporalités sont donc appréhendées : les structures issues d'un solide héritage, et l'évènement de la création qui a sa nécessité propre. L'histoire de la Mutualité en général, et de la Mutualité professionnelle en particulier, ainsi que l'histoire des postiers et de leur capacité à se regrouper constituent le cadre de cette compréhension. Le

¹ Jean Duran et Rémy Plagnes, *L'époque héroïque des bureaux de poste ambulants des origines à 1914*, Paris, Comité d'entraide du personnel des PTT de la ligne de l'Ouest, 1983.

second Empire et la troisième République, période antérieure et contemporaine à la naissance des mutuelles font l'objet d'un sort privilégié dans l'analyse, en tant que moment de rupture dans l'histoire de la Mutualité².

Les seconde et troisième parties de l'étude, bien que sous des formes bien différentes, sont chrono-thématiques. La période 1879-1930 se découpe en trois séquences temporelles distinctes, la Grande Guerre constituant le pivot de l'histoire de la mutualité postale. Mais si la tradition historiographique de la Mutualité pose le moment de la guerre comme une véritable rupture, l'intérêt de cette étude est de montrer les hiatus entre les tendances générales et les particularités révélées par une étude de cas. Ainsi, cette division temporelle, si elle semble inévitable, ne doit pas faire oublier le foisonnement et l'équivocité d'une réalité qui ne se laisse pas toujours subsumer par des modèles théoriques *a priori*. La prudence requiert de toujours nuancer la pertinence de la division séquentielle choisie et de montrer l'enchevêtrement de logiques différentes mais bien contemporaines.

Si la Mutualité postale a été étudiée par Gilles Heuré, il semble légitime d'interroger les enjeux d'une répétition de l'exercice. Il faut cerner les contenus juridiques et commenter précisément les modes d'action mis en œuvre par chaque organisme : comment s'organisent les prestations ? Quel est le mode de cotisation adopté ? Autant de questions nécessaires à la compréhension objective du fonctionnement des sociétés de secours mutuels postales. Dans une telle perspective de description formelle, la question de la bureaucratisation est centrale. Si l'on se réfère aux interprétations sociologiques ou historiques concernant les sources de la bureaucratie, force est de constater que les sociétés de secours mutuels postales n'échappent pas à ces évolutions. En effet, eu égard au gonflement vertigineux des effectifs au cours de la période étudiée, la bureaucratisation et la complexification de l'organisation des sociétés sont des réalités. La mutualité postale a pris une ampleur telle, au niveau du nombre d'adhérents comme au niveau de la densité des prestations, que la bureaucratisation, doublée d'une centralisation des décisions, ont suivi l'histoire des sociétés de secours mutuels postales.

Au regard des sources principales de l'histoire des mutuelles postales, à savoir les bulletins internes de chacune d'entre elles, les aspects gestionnaires et organisationnels de l'action mutualiste sont primordiaux. Et au vue du volume très important de pages consacrées à la description purement technique de l'action mutualiste, la tentation d'expliquer de façon exhaustive la complexité des tenants et des aboutissants de cette gestion est grande. Pourtant, l'investigation des sources doit être prudente et la compréhension littérale du langage gestionnaire est inutile. L'hypertrophie du contenu technique des sources ne doit pas faire oublier les enjeux de tel ou tel choix d'action mutualiste.

En effet, au-delà de la pratique de la protection sociale, de nombreux enjeux historiques et philosophiques se dégagent de l'action. Et dans cette perspective, une étude contextuelle tant historique que philosophique replace la mutualité dans un courant qui permet de mieux la comprendre. L'histoire de la mutualité fait l'objet d'études de plus en plus nombreuses, elle est essentielle pour comprendre les logiques de création et de progression de la mutualité postale. Au cours de la période étudiée, les moments de ruptures dans l'histoire de la

² Le second Empire jette les bases de la Mutualité moderne avec le décret loi de 1852 qui permet l'émergence du mouvement mutualiste et la troisième République crée le cadre juridique de la Mutualité avec la charte de la Mutualité de 1898.

mutualité s'avèrent fondamentaux : les années 1880, dans la continuité des législations impériales, voient se développer des organisations beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus massives ; la charte de la Mutualité de 1898 scelle juridiquement le phénomène d'une mutualité libre ; les lois sociales des années 1910 (les retraites ouvrières et paysannes de 1910) et des années 1920 (les Assurances sociales des années 1928-1930) offrent au mouvement mutualiste la possibilité de collaborer à l'action sociale de l'Etat-Providence. Par ailleurs, l'histoire de la mutualisation des risques est très ancienne et il s'agit d'en comprendre les lointains héritages. Partant, l'essentiel est de comprendre l'enchevêtrement de nécessités propre à l'histoire particulière de la mutualité postale et celles d'une histoire plus globale. Le but de cette étude n'est pas tant de comprendre le fonctionnement des mutuelles comme une organisation en vase clos, ni comme l'illustration d'un mouvement mutualiste plus large, mais bien plutôt de comprendre les spécificités de cet organisme social. Si l'étude de cas n'empêche pas la mise en place théorique d'un arrière-fond historique et philosophique toujours nécessaire, elle s'attache avant tout à comprendre les spécificités d'une solidarité organisée entre postiers.

La tradition historiographique d'étude mutualiste tend à prendre pour objet les solidarités ouvrières dans le contexte d'un rapport traditionnel entre ouvriers et patrons³, ou bien encore les mutuelles qui s'organisent sur la base d'un territoire⁴. Ici, les enjeux d'une solidarité organisée entre agents de l'Etat, et plus précisément entre postiers, sont de taille. En effet, ces derniers sont soumis à un régime de protection sociale très singulier. Les fonctionnaires de l'Etat, comme l'explique Guy Thuillier⁵, sont bénéficiaires d'une protection sociale inédite dans le monde du travail : la loi de 1853 sur les retraites des fonctionnaires est le fondement de cette singularité. Ainsi, la protection sociale qui est organisée par les fonctionnaires n'est pas exclusive, contrairement à la plupart des mutuelles professionnelles qui ont le monopole de la couverture des risques et de la vieillesse, tout du moins dans l'espace de leur entreprise. Si la Mutualité postale n'est pas seule sur le terrain de la protection, quelles sont ses relations avec l'Etat-Patron dont l'action lui préexiste ? La mutuelle n'est-elle qu'une "complémentaire", pour utiliser un vocabulaire anachronique mais pourtant pertinent dans le cas des fonctionnaires ? Offre-t-elle un modèle original de protection sociale ou bien n'est-elle que la continuation de la politique sociale patronale par d'autres moyens ? Il s'agit de poser la question de l'indépendance des sociétés de secours mutuels postales par rapport à l'Etat-Patron : le modèle imposé par l'Administration est-il poursuivi par l'action mutualiste ? Quels sont les liens entre les élites de l'entreprise et les dirigeants de la mutualité ? Autant de

³ Voir à ce propos, Henri Hatzfeld, *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940*, Paris, Armand Colin, 1971. Voir aussi, Michel Dreyfus, Bernard Gibaud et André Gueslin, dans *Démocratie, solidarité et mutualité. Autour de la loi 1898*, Paris, Economica, 1999 : la plupart des articles consacrés à l'étude de cas mutualistes concernent des organisations ouvrières : « Le mouvement ouvrier français à la croisée des chemins : mutualisme et/ou résistance à la fin du second Empire », ou « [...] Les sociétés de secours mutuels à Lyon, 1804-1914 ».

⁴ Voir à ce propos, Michel Dreyfus, *Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme. 1852-1967*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 2001, p. 43 : Sous le second Empire, « la société approuvée à base territoriale, organisée dans le cadre géographique de la commune [...], regroupe des représentants de toutes les classes de la société, unis sur la seule base géographique de la commune ».

⁵ Guy Thuillier, *Les retraites des fonctionnaires. Débats et doctrines (1790-1914)*, Paris, Comité d'Histoire de la sécurité sociale, 1996.

questionnements essentiels et divers qui font du problème des liens entre mutualité et Administration un enjeu transversal.

Si tous les postiers sont fonctionnaires et bénéficient d'une protection obligatoire indépendamment de la mutualité, le manque d'homogénéité des fonctionnaires postaux constitue la deuxième caractéristique essentielle de cette base sociale. Il est en effet très difficile d'établir une définition sociologique précise et univoque du groupe postal, tant les différences de salaires, de lieux de travail, de conditions de travail sont importantes. Dans la tradition mutualiste, la mutualisation des risques et de la prévoyance s'organise entre membres d'une même famille. Si l'homogénéité des acteurs de la solidarité est la condition nécessaire du regroupement, celle-ci peut être géographique ou professionnelle : l'entraide se fait dans un territoire circonscrit ou dans une entreprise définie. Or, l'entreprise postale regroupe en son sein des catégories de personnels bien hétérogènes, et comme une solution de continuité à ce fractionnement catégoriel, l'émission des sociétés de secours mutuels dès la fin du XIX^e siècle constitue leur forme première. "À chaque groupe de postiers, un groupe de solidarité" : tel pourrait être le mot d'ordre des premiers mutualistes.

Au cours de la période l'ouverture catégorielle revêt essentiellement deux formes : l'union entre les sociétés de secours mutuels postales et la redéfinition progressive de la base sociale de la plupart d'entre elles. En effet, dès le début des années 1910, les tentatives de regroupement entre sociétés sont la marque d'une volonté de subsumer ces différences sous la forme de l'union. De même, l'ouverture des rangs de la mutualité à des catégories de personnel de plus en plus nombreuses va dans le sens d'une redéfinition de la base sociale de la mutualité et de la nuance profonde du cloisonnement catégoriel. Le parcours mutualiste de Jack Senet, cité plus haut, est emblématique de la redéfinition progressive des identités corporatistes dans le sens de l'élargissement. En effet, il côtoie très jeune la Tutélaire des PTT, société de secours mutuels postale réservée aux ambulants. Puis, en 1920, il est nommé administrateur de l'Amicale, la société la plus hétéroclite des mutuelles postales. L'enjeu de cette étude est de comprendre dans quelle mesure le cloisonnement catégoriel qui est au fondement de la mutualité postale se nuance au fil des années étudiées. Le processus d'ouverture de la mutualité postale s'est d'abord fait par le rapprochement entre catégories hiérarchiquement similaires (sous-agents et agents de la Poste constituent au début du siècle les deux identités fondamentales des sociétés de secours mutuels), puis cette ouverture est allée de pair avec une démocratisation : les catégories inférieures du personnel ont eu peu à peu accès à la prévoyance et les femmes sont entrées en masse dans les rangs mutualistes. Ainsi, l'histoire des sociétés de secours mutuels est l'histoire d'un glissement du corporatisme vers des formes différentes, toujours sous le signe de l'élargissement et de la démocratisation.

La question de la définition de la base sociale apparaît comme étant au cœur de la problématique. Elle est essentielle à la compréhension de la mutualité en tant qu'organisme social porteur d'une certaine vision de la protection sociale. En effet, si la démocratisation de la Mutualité constitue une rupture par rapport au cloisonnement corporatiste traditionnel, elle semble mener à un modèle de protection sociale universelle et massive, caractéristique de l'œuvre de l'Etat-Providence. Or, traditionnellement, la Mutualité constitue le pôle libéral de la protection sociale, en porte-à-faux par rapport à ce modèle véhiculé par l'Etat. La Mutualité postale fait-elle figure d'exception dans le paysage mutualiste ? Ou bien assume-t-elle ces contradictions idéologiques, au nom d'un pragmatisme revendiqué ? Cette remarque pose un

questionnement à mener de manière transversale : entre les nécessités structurelles ou conjoncturelles, inhérentes à la mutualité postale ou imposée par des conditions historiques précises, et les partis pris philosophiques ou idéologiques, il faudra tenter de situer les positions mutualistes.

La question de la base sociale est aussi le point de départ d'une autre réflexion. En effet, une des questions centrales de cette étude consiste à interroger la capacité de la mutualité postale à définir de nouvelles identités, à infléchir dans le sens de l'élargissement la définition du corporatisme ? Deux éléments peuvent aller dans le sens d'une telle causalité : une certaine philosophie de la protection sociale, parce qu'elle va dans le sens d'une protection de plus en plus universelle, parce qu'elle prône la protection de tous et la solidarité entre tous peut être à l'origine de l'ouverture des frontières catégorielles. Mais l'histoire du corporatisme est d'abord celle d'une conscience collective : celle-ci ne peut s'évaluer que dans la mesure où l'on interroge les acteurs de cette évolution, c'est-à-dire les mutualistes eux-mêmes. La Mutualité ne peut permettre de faire évoluer l'identité postale que dans la mesure où ses pratiques ont une réelle importance dans la vie des travailleurs. C'est présupposer que l'engagement mutualiste est synonyme d'une socialisation très vive. Le cas échéant, les nouvelles définitions corporatistes imposées par la mutualité peuvent avoir une réelle force performative. Mais peut-on parler de militantisme mutualiste ? La Mutualité n'est-elle pas un simple calcul mécanique d'intérêt personnel ? La question de la nature de l'engagement mutualiste prend alors une très grande importance.

Au total, il convient de décrire les fondements de la mutualité postale, ses héritages, ses valeurs et l'influence des nécessités qui lui préexistent (base sociale et Administration) sur la forme qu'elle prend. Mais au-delà de cette question des conditions de développement de la mutualité postale, il faut mesurer la performativité du nouveau langage corporatiste. Si, selon Pierre Bourdieu, "nommer, c'est créer", quelle est cette force créative de la mutualité postale ?